

AFFAIRE N° 35/21. - Modernisation de la Bretelle entre les chemins de Bois de Nêfles et de Moufia - Approbation du dossier d'adjudication.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La SOCIÉTÉ ETUDES et CONSTRUCTIONS de MAISONS et d'OUVRAGES m'a transmis un dossier relatif à la modernisation de la bretelle entre les chemins de Bois de Nêfles et de Moufia.

Ce chemin prend naissance sur le CD. 49, aux environs de l'école du Bois de Nêfles, et rejoint la route de Moufia, à proximité de l'Ecole.

Ce chemin prend naissance sur le CD 49 aux environs de l'école du Bois de Nêfles et rejoint la route de Moufia à proximité de l'Ecole.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce dossier d'adjudication ;
- de m'autoriser à lancer l'adjudication.

Le financement de cette opération est prévu au Chapitre 901, Article 2313-19 bis, du Budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Approuvé
Saint-Louis, le 6 Octobre 1970
Pour le Chef
de Service Peuvend
signé : M. Teulle

Une copie certifiée conforme
de Directeur des Affaires Financières
Ch. Vergnean.